

Adresse de la commune de Monistrol, lors de la séance du 16 prairial an II (4 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Monistrol, lors de la séance du 16 prairial an II (4 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 298-299;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14013_t1_0298_0000_16

Fichier pdf généré le 30/03/2022

au milieu des plus grands périls, daignez en recevoir les sentimens de notre vive reconnaissance, la prospérité publique sera éternelle, la paix est le terme de vos glorieux travaux ».

CHEMIN (*présid.*), MACHEBEUF (*secrét.*), BROSSON, RETAIT, RETAIT, MACHEBEUF [et 13 signatures illisibles].

18

Le comité de surveillance de la commune de Lisieux (1) annonce à la Convention nationale, que ses concitoyens ont fait à la patrie différentes offrandes qui se montent à 283 paires de bas, 575 paires de souliers et 196 chemises.

Il ajoute que l'énergie du peuple de Lisieux s'est principalement développée depuis l'immortel décret qui a établi la République; qu'il secondera de tous ses moyens la montagne et l'exécution des lois qui en émanent; que grâce à la sagesse du comité de salut public, il voit dans un avenir prochain la chute de tous les tyrans; que tout concourt à leur anéantissement, et que la commune de Lisieux fournira par décade entre 4 ou 5 quintaux de salpêtre.

Il termine par inviter la Convention à rester à son poste jusqu'à l'entière destruction despotique.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à la commission des poudres et salpêtres (2).

19

La société populaire de la commune d'Unité-sur-Reyssouze (3), district de Pont-de-Vaux, département de l'Ain, écrit à la Convention qu'elle a trouvé dans les idoles de la superstition des matériaux dans le cas de résister à la main destructive du temps, et qu'elle a construit un monument qui transmettra à la postérité son union et son attachement à la Convention nationale, au nom de laquelle la première pierre a été posée.

Elle envoie le plan et la description de ce monument, ainsi que le procès-verbal de la cérémonie qui a eu lieu à son occasion.

Elle annonce que l'église est convertie en temple de la raison; que les fêtes décadaires sont célébrées au son des instrumens champêtres et de la manière la plus agréable et la plus utile au peuple; que les cloches sont envoyées à la fonderie; que les contributions se paient exactement; que les étangs sont desséchés et mis en valeur, et que les travaux du salpêtre sont en activité.

Elle ajoute qu'elle a envoyé au magasin du district de Pont-de-Vaux 19 chemises, 22 paires de bas et 2 paires de souliers.

(1) Calvados.

(2) P.V., XXXIX, 7. B⁴ⁿ, 19 prair. (suppl^t), 22 prair. (1^{er} suppl^t) et 26 prair. (2^e suppl^t); M.U., XL, 264.

(3) Ci-devant St-Julien-sur-Reyssouze.

Elle termine par féliciter la Convention d'avoir rejeté de son sein l'immoralité et la corruption, applaudit à l'activité des comités de salut public et de sûreté générale, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique (1).

20

Le président du département du Gers annonce à la Convention nationale qu'à un précédent envoi de 2,107 marcs d'argenterie provenant des ci-devant églises, il en joint un aujourd'hui de 1,280 marcs d'argent et de 325 de galons.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des revenus nationaux (2).

21

La commune de Monistrol (3) annonce à la Convention nationale qu'elle a envoyé au creuset national les vases d'or et d'argent qui servoient au culte le plus ridicule; qu'elle a déposé au directoire du district tous les ornemens de la ci-devant église; qu'elle a remis au citoyen représentant Reynaud les hochets et bijoux qui servoient à la parure des femmes, l'or et l'argent corrupteurs de l'ancien régime, et fait offre de ses bras et de sa vie pour le maintien des décrets de la Convention nationale et l'affermissement de la liberté et de l'égalité.

Insertion au bulletin (4).

[*Monistrol, 1^{er} germ. II*] (5).

« Citoyen président,

Tu diras à la Convention que la commune de Monistrol qui a été une des premières mais non la première de ces pays à se réunir à elle après les immortelles journées des 31 may et 2 juin, et a fourni des légions pour combattre les muscadins et les fédéralistes qui étaient à ses portes, a envoyé au creuset national les vases d'or et d'argent qui servaient au culte le plus ridicule, a déposé au directoire du district tous ses ornemens de la ci-devant église, a remis au citoyen représentant Reynaud les hochets et bijoux qui servaient à la parure des femmes, l'or et l'argent corrupteurs de l'ancien régime, et fait l'offre de nos bras et de notre vie pour le maintien de ses décrets et l'affermissement de l'égalité et de la liberté.

Tu lui annonceras pareillement que notre temple n'est plus ouvert qu'à la Raison et qu'à chaque décade on y prêche les leçons et les merveilles de la révolution.

Tu lui ajouteras que quoique nouvel Hercule elle ait anéanti l'hydre du fédéralisme et

(1) P.V., XXXIX, 7. B⁴ⁿ, 19 prair. (suppl^t); M.U., XL, 264.

(2) P.V., XXXIX, 7. B⁴ⁿ, 19 prair. (suppl^t); M.U., 264; *J. Sablier*, n° 1361; *J. Fr.*, n° 619.

(3) Haute-Loire.

(4) P.V., XXXIX, 9. B⁴ⁿ, 25 prair. (1^{er} suppl^t).

(5) C 305, pl. 1138, p. 4.

nettoyé la société du despotisme de la royauté, des chaînes de la féodalité, des entraves de la chicane, et des erreurs de la superstition et des crimes du fanatisme, elle ne peut et ne doit songer à se reposer que lorsqu'elle aura comme lui anéanti tous les monstres qui voudraient encore faire rétrograder notre sainte révolution; et la commune de Monistrol voit avec plaisir le présage certain de leur destruction, ainsi que celle des tyrans coalisés contre nous, dans l'établissement du gouvernement révolutionnaire ».

MONTCHAUVEY, FAVIER, SOLELIAC, RENIRON, FRAISSE [et 12 signatures illisibles].

[Etat des dons; 29 flor. II].

1 grande croix d'argent de 22 pouces; 2 calices, leurs patènes; 2 burettes; 6 reliquaires pesant 10 livres et un huitième de livre, poids du roi (ci-devant); 1 calice, sa patène; 1 ciboire; 1 ostensor; 1 reliquaire; 1 buste appelé S^t Marcellin.

Le tout pesant 26 livres et demie, même poids.

SOLILIAC, BAYON, BENART.

22

Les officiers municipaux de la commune de Rozet-le-Ménil, ci-devant Rozet-Saint-Albin, département de l'Aisne, félicitent la Convention nationale sur tous ses sublimes travaux, et particulièrement de l'énergie avec laquelle elle a déjoué et puni les scélérats qui avoient osé conspirer contre la souveraineté du peuple et la représentation nationale.

Ils lui font part que lorsqu'ils ont eu connaissance de son sage décret par lequel la République déclara reconnoître l'Être-Suprême, ils ont assemblé les citoyens dans le temple de la Raison, et leur en ont fait lecture qui a été suivie des cris mille fois répétés de *vive la République ! vive la Montagne !*

Ils annoncent qu'un des salpêtriers de cette commune, qui avoit promis 40 livres de salpêtre par décade, a déclaré qu'il en fourniroit au moins 70 livres.

Ils se plaignent que l'administration de leur département refuse de leur remettre une cloche qu'ils avoient conservée conformément au décret du 23 juillet, et qui leur fut enlevée; cette cloche, disent-ils, nous servoit pour le timbre de l'horloge, et les citoyens murmurent d'en être privés.

Ils joignent à leur adresse une prière à l'Être-Suprême, rédigée par un citoyen de cette commune.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique (1).

[Rozet-les-Mesnils, 20 flor. II] (2).

« Citoyens,

Nous vous félicitons sur vos grands travaux. Vous avez découvert les plus grandes conspira-

tions qui est jamais existé dans l'univers, les conspirateurs n'existe plus, la justice est à l'ordre du jour.

Nous venons de recevoir votre décret concernant une invocation à l'Être-Suprême et pour les fêtes décadaire; étant assemblé au temple de la raison en la manière accoutumée depuis la création du nouveau calendrier, le décret a été lue avec enthousiasme et grand plaisir. Chaque citoyen a crié Vive la République, vive la Montagne. L'assemblée continué par des lectures patriotiques et par des chants républicain. Un des salpêtriers de la commune expose qu'ils avoient promis 40 livres de salpêtre par décade, mais que son offre n'est pas juste disant qu'ils peuvent en fournir 70 livres au moins. Grands applaudissements.

La multiplicité de vos grands et pénibles travaux fait que vous ne pouvez inviter le département de l'Aisne ou le district d'Egalité-sur-Marne de nous remêtre la cloche que nous avions conservé conformément au décret du 23 juillet; cette cloche ne nous servoit que pour le timbre de l'orgue (l'orgue); depuis la privation de cette cloche, les citoyens se contente de dire que les administrations ont enfrin la loy et ne cesse de réclamer la prononciation de ses représentans ».

DELÊTRE (mairie), BÉNARD (off.), JACQUELIN (agent nat.), THOMAS (notable), DELAN (présid. du comité), BOUCHÉ (secrét. greffier), MORELLE (notable).

« Nous joignons à la présente copie d'une invocation à l'Être-Suprême, rédigée par un citoyen de ladite commune ».

[Prière à l'Être-Suprême]

Intelligence universelle et infailible, ô Dieu toi dont l'œil infatigable lit en ce moment et sans cesse au fond de nos cœurs, toi qui en poursuivant le crime dans ses plus sombres détours, le peint sur le front de l'hipocrite avec autant de facilité que tu fais jaillir la lumière du sommet des montagnes au sein des abîmes; si l'homme ne peut ni t'honorer, ni t'offenser, ni te comprendre, qu'il sçache t'adorer et t'offrir le culte des vertus; tu échappes aux regards audacieux qui veulent te pénétrer, mais tu réponds à l'homme de bien qui t'appelle, ta voix tonne dans le cœur du scélérat qui te nie, tu règne par la justice ou par l'amour, et ton empire n'a de bornes que celles de la nature.

Que l'homme s'élève à toi par la pensée, qu'il participe à la sagesse en admirant ces loix invariables dont les tems n'ont point vu l'origine et ne verront ni l'altération, ni la fin; qu'il participe à ton essence, en jouissant de cet ordre immuable qui règle l'harmonie des mondes, qui organise tout ce qui pense, végète ou respire; qu'il sçache mettre sa volupté à le suivre; qu'il trouve la liberté dans une obéissance volontaire, et laisse l'insensé marquer son esclavage par une résistance inutile.

Les siècles et les générations se sont engloutis dans le néant avant que la raison ne t'élève un temple sur ce globe, qui malgré les fastes anti-ques dont il s'enorgueillit, n'occupe qu'un point dans l'espace, un moment dans l'éternité, et sort à peine de l'enfance; nos pères erroient dans les ténèbres, ils ignoraient ta bonté, ta grandeur, et ils ne voyaient que ta vengeance, et le front

(1) P.V., XXXIX 9. Bⁱⁿ, 22 prair. (1^{er} suppl^t) et 25 prair. (1^{er} suppl^t).

(2) D XXXVIII, 1 doss. VII.